

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

### VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015

#### COMPTE RENDU

Présents : A.TETENOIRE. H.MICHEL. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU. A.COQUET. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. R.AYALA. G.ROTHIER.A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. A.BEAUFORT. S.HIET. D.SACY. C.CHER. J.M.DELCROIX. J.GRAGE. F.HATTE. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. J.E PEUDEPIECE. G.DESROYE. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ. C.DEVERLY.  
Excusés : N.RULLAND. S.HERBERT. D.LECQ. D.BOUDVILLE. F.LESEUR  
Représentés : N.RULLAND pouvoir à J.P.JOREZ. D.LECQ pouvoir à V.CHAUMET

#### I. APPELS OFFRES ET MARCHES EN COURS

##### 1. Restaurant scolaire de Sept Saulx

Suite à l'appel d'offres lancé, la CAO s'est réunie le 29 septembre et souhaite obtenir des compléments d'information quant aux offres.

Le dossier et l'avis de la CAO sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance.

- Bilan des subventions demandées :
  - Conseil départemental 31.617 €
  - En demande PAP RTE

Le conseil par délibération précise le plan de financement de ce projet à transmettre aux partenaires financiers.

➤ Délibération n°67/2015

##### 2. Crèche intercommunale de Verzy

- Choix d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS

Suite à consultation, Le conseil décide de retenir

Pour la mission SPS le cabinet Patrick TANIÈRE pour un montant de 1.050 €/TTC

Pour la mission de contrôle technique par le cabinet QUALICONSULT pour un montant de 3.120 €/TTC

- Demandes de subventions :

Les demandes de subventions suivantes seront transmises dès que la CCVCMR disposera d'un avant projet.

- DETR 2016 à demander
  - FEADER idem
  - CAF idem
- Délibération n°68/2015

##### 3. Consultations en cours

Des AO ont été lancés pour les prestations suivantes :

Les appels d'offres ont été lancés respectivement les 15, 23 et 26 juin.

La CAO s'est réunie le 29 septembre et propose les choix suivants :

- Fourniture électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Rapport de la CAO : propose de retenir EDF pour un montant estimatif de 49.943,48

Le conseil valide cet avis à l'unanimité.

➤ Délibération n°75/2015

- Fourniture gaz au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Rapport de la CAO : propose de retenir TOTAL ENERGIES GAZ pour un montant estimatif de 46.849,02

Le conseil valide cet avis à l'unanimité.

➤ Délibération n°74/2015

- Assurances

La CAO, réunie le 29 septembre, souhaite faire analyser les offres par un expert indépendant.

Le dossier sera présenté à nouveau lors d'une prochaine séance du conseil.

➤ Délibération n°73/2015

#### **4. Ecole numérique 2015**

Une consultation a été lancée pour doter les écoles de Mailly Champagne, Trépail, Verzenay, Villers Marmery, Villers Allerland et Verzy.

Le dossier a reçu une subvention au titre de la DETR d'un montant de 26.458 €.

Le conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise QUADRIA pour un montant de 52.535,70 €/HT.

Rappel d'affectation du matériel 2015

	<b>TBI</b>	<b>Classe Mobile PC</b>	<b>Classe Mobile Tablette</b>
<b>Ludes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Trépail</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Vaudemange</b>	<b>1</b>		
<b>Verzy</b>	<b>1</b>		
<b>Verzenay</b>	<b>1</b>	<b>1?</b>	
<b>Villers Allerland</b>		<b>1?</b>	
<b>Villers Marmery</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Mailly Champagne</b>	<b>1</b>		
<b>Total:</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

➤ Délibération n°69/2015

## II. DISSOLUTION SMS DE RILLY

Considérant la faible activité du Syndicat Mixte Scolaire de Rilly (transport collège et gymnase de Rilly la Montagne), il est proposé de dissoudre celui-ci et de reprendre son activité en gestion au niveau de la CCVCMR.

Le conseil, à l'unanimité valide ce principe.

Les conséquences et suites de cette dissolution sont présentées dans le diaporama joint en annexe du présent compte rendu.

Une convention devra être passée ensuite avec les communes extérieures de la CCVCMR dont les élèves fréquentent le collège et le gymnase de Rilly la Montagne.

- Délibération n°75/2015

## III. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Délibération pour changement dispositif de télé transmission (acte + hélios) Xchange

- Délibération n°70/2015

### 2. Inscription de crédits supplémentaires et virement de crédits

- Compte 4581 / 4582 Budget assainissement Régie
  - Délibération n°71/2015
- Budget général Virement d'un montant de 40.000 € de l'article 2315 Opérations non individualisés vers l'article 2315 Opération 013 Pole scolaire de Rilly
  - Délibération n°86/2015

### 3. AD 'AP

#### **L'Ad'AP en quelques mots**

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP **doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015**.

Le projet d'Ad'AP doit être **validé par le préfet**. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Le Président propose de délibérer pour retenir un cabinet d'études pouvant établir un état des lieux, une budgétisation et un calendrier. Le conseil valide ce principe à l'unanimité et pose le calendrier suivant :

2eme semestre 2015 : choix d'un cabinet d'études, réalisation état des lieux

1<sup>er</sup> semestre 2016 : programmation et budgétisation des travaux

2<sup>ème</sup> semestre 2016 : début des travaux – durée maximum 6 ans

➤ Délibération n°76/2015

4. Cotisation foncière des entreprises : Exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1466 D du code général des impôts permettant au Conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pendant une durée de sept ans, les entreprises qualifiées de « jeunes entreprises innovantes » et de « jeunes entreprises universitaires » au sens de l'article 44 sexies-0 A du même code.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le conseil accepte cette disposition à l'unanimité.

➤ Délibération n°77/2015

5. Création et ouverture des postes intervenants TAP

Pour le recrutement des animateurs TAP, le conseil procède aux ouvertures de postes contractuels suivantes :

- 10 postes d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe,
- 15 postes d'Adjoint d'Animations de 2<sup>ème</sup> classe
- 26 postes d'Animateurs Territoriaux.

➤ Délibération n°79/2015

6. Suppression poste 25h et création poste 22h Madame Ritzler

Suite à sa demande, le conseil accepte la réduction du temps de travail de cet agent.

➤ Délibérations n°80 & 81/2015

7. Convention REIMS METROPOLE / CCVCMR délégation service commun instruction autorisation droit du sol

Pour l'instruction des documents d'urbanisme, Reims Métropole propose une convention de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Président rappelle que ces mises à disposition donnent lieu à remboursement pour la quotité des temps de travail effectués par Reims Métropole. Ainsi les conventions prévoient l'ajustement de ces quotités en fonction du temps effectivement passé par les agents au service de la CCVCMR ;

Le remboursement de ces temps de travail correspondra à une base respectivement de 165 € pour les permis de construire, d'aménager et de lotir et les certificats d'urbanisme pré-opérationnel (CUb), et 90 € pour les permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme (CUa).

Le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer la convention.

➤ Délibération n°78/2015

8. Etude faisabilité raccordement des EU des communes de Verzenay et Verzy à la station d'épuration de Reims

Un projet de dossier de consultation est rédigé et a été transmis pour avis aux services de Reims Métropole.

Une consultation sera ensuite lancée pour retenir un cabinet d'études.

9. Avenant convention REIMS METROPOLE / CCVCMR raccordement des EU de la Commune de Beaumont sur Vesle

❖ **Avenant**

- Convention signée en 2003 avec le S.I.V.A.VE

*Le coût du m3 d'eaux usés transporté et assaini est fixé à 40% du montant de la redevance assainissement en vigueur sur le territoire de la CCAR soit*

*1,35 €/TTC X 0,40 = 0,540 € TTC*

*Ce coût comprend uniquement le transport et le traitement des eaux usées*

- Avenant proposé :

*Le prix de prestation de collecte et de traitement des eaux usées est celui fixé pour les usagers de Reims Métropole pour la part redevance assainissement et sur lequel sera appliqué un coefficient réducteur égal à 0,75*

*Soit, à titre indicatif, le m3 au titre de 2014 : 1,16 € X 0,75 = 0,87 € HT (0,96 € TTC)*

*Ce prix sera modifié automatiquement pour chaque nouveau tarif voté par le conseil de Reims Métropole.*

Augmentation de 0,42 € TTC

Soit environ 25.000 m3 X 0,42 = 10.500 €

❖ **Reprise de l'exploitation du PR du carrefour de Prunay suite au raccordement de cette commune**

Estimation des coûts d'exploitation par la CCVCMR

Frais d'énergie 1.200 €

Frais télésurveillance 385 €

Frais de personnel 2.300 €

Total 3.885 €

Après présentation par le président de l'avenant proposé par Reims Métropole concernant la convention de collecte et traitement des effluents eaux usées de Beaumont sur Vesle, le conseil autorise sa signature à l'unanimité.

➤ Délibération n°72/2015

10. Programme LEADER

Il est proposé au conseil de revenir sur ce dossier et se prononcer par délibération (le dossier a été présenté lors d'une précédente réunion).

Le conseil communautaire, après vote (Madame Hatté et Messieurs Grage et Gibelin s'abstiennent), décide de s'inscrire dans la démarche LEADER, en collaboration avec Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Pays d'Épernay-Terres de Champagne et le ScoT d'Épernay et sa Région et de valider les éléments du diagnostic, les enjeux et les axes stratégiques déclinés en fiche-actions (notice joint en annexe).

➤ Délibérations n°83 & 84/2015

#### 11. Rapport d'assainissement 2014

Le projet de document est distribué à chaque commune pour lecture et devra être validé lors d'un prochain conseil communautaire.

Les conseils municipaux devront se prononcer avant le 31 décembre 2015.

#### 12. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

➤ Délibération n°85/2015

#### 13. Demande exceptionnelle de subvention centre de loisirs de Val de Vesle

Madame Chaumet explique qu'elle a reçu cette demande de subvention et qu'elle est en attente de pièces complémentaires. La question sera reportée ultérieurement devant le conseil communautaire.

#### 14. Demande de subvention Ecole de musique de Rilly La Roseraie

Monsieur Dubos présente un projet culturel musical à mettre en oeuvre sur la communauté du 2 au 8 novembre prochains.

Il s'agit d'un groupe musical « CONFLUENCES » proposé par Akadémia qui viendrait en résidence sur notre territoire et qui offrirait différentes actions :

- Répétitions publiques
- Actions pédagogiques scolaires et associatives
- Concert

Pour des raisons pratiques, il propose au conseil, qui en accepte le principe à l'unanimité, de faire porter ce projet par l'association La Roseraie (Ecole de musique de Rilly) et de verser une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

➤ Délibération n°86/2015

#### 15. Carte intercommunale

Monsieur le Président souhaite faire un tour de table après les différents échanges qui ont eu lieu avec la CC Champagne Vesle et Reims Métropole.

Madame Vautrin, lors de sa venue le 25 septembre devant les maires de la CCVCMR, a exposé la projet de CU et fait un tour d'horizon sur les compétences et la fiscalité.

A l'exception des maires de Ludes et Trépail (absents excusés), l'ensemble des autres maires des communes de la CCVCMR se prononcent favorablement quant à la constitution d'une communauté urbaine avec les EPCI de Reims Métropole et Cités en Champagne.

Une réunion, à l'invitation de Bruno Bourg Broc Président de la CACC, aura lieu le samedi 3 octobre à l'hôtel de ville de Chalons en Champagne en présence de l'ensemble des maires des communes des 3 EPCI.